

17 octobre 2021

AIDES AEFÉ AUX FAMILLES NON FRANÇAISES 2021-2022

Les modalités de l'aide aux familles non françaises sont fixées au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Elles concernent non pas un trimestre mais bien la totalité de l'année scolaire.

Il appartient à chaque établissement d'instruire les dossiers qui seront ensuite examinés par une commission collégiale auprès de l'ambassade de France au Liban.

Les familles ayant des enfants scolarisés au CPF qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent retirer dès mardi 19 octobre un dossier auprès de la loge du CPF, le remplir avec exactitude et le remettre ainsi qu'une lettre de motivation à la loge du CPF avant le mercredi 27 octobre 2021.

Le CPF se réserve le droit de demander tout renseignement ou pièce justificative complémentaire.

Vous devrez certifier sur l'honneur en signant le dossier que vos déclarations sont exactes et sincères.

Comme vous le comprenez, les délais sont très contraints, aussi je vous remercie de bien vouloir respecter la date impérative de remise de votre demande.

Bien cordialement

La direction du CPF